



INFORMATIONS PRATIQUES

RENTREE 2019/2020

LIVRET DE RENTREE

Courant juillet, vous recevrez le livret de rentrée avec l'organisation pour la rentrée des classes et tous les renseignements nécessaires pour vous guider tout au long de l'année scolaire. Ce livret est également en ligne sur le site internet du lycée www.lycee-smdn.org

CARTE JEUNE

Vous étiez en collège en 2018/2019, vous devez donc vous inscrire sur le site www.laregion.fr dès le mois de juin pour obtenir votre Carte Jeune pour la rentrée scolaire.

Vous étiez en lycée en 2018/2019 en région Occitanie : Conservez votre Carte Jeune. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Nous procéderons au renouvellement de votre carte dès confirmation de votre inscription ou réinscription.

ASSURANCE

Une assurance « individuelle-accident » intra et extrascolaire est contractée par les soins du lycée, elle couvre les risques d'accidents survenant dans le cadre de la scolarité. Un document d'information est joint à l'envoi du livret de rentrée en Juillet. Vous n'avez donc pas à délivrer d'attestation d'assurance.

TRANSPORT GRATUIT

Si vous possédiez la carte Pastel en 2018/2019, vous recevrez début juin du Conseil Départemental par mail un nouvel identifiant et mot de passe de connexion pour effectuer le renouvellement du dossier pour 2019/2020.

Vous demandez la carte Pastel pour la première fois, vous devez vous inscrire sur le site www.haute-garonne.fr (renseignements au 0.800.01.15.93.)

Les élèves non domiciliés en Haute-Garonne doivent s'adresser au Conseil Départemental de leur département.

RESTAURATION

Le repas au self coûte 5.70€. Pensez à alimenter le compte repas dès la rentrée en précisant le nom et la classe au dos du chèque.

Le solde créditeur de l'année 2018/2019 sera reporté sur l'année 2019/2020.

Nous rappelons que même les élèves EXTERNES peuvent prendre leur repas au self.

ECOLE DIRECTE

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et mots de passe vous seront communiqués courant septembre.

Pour les anciens élèves : votre identifiant et mot de passe restent inchangés.

L'accès à Ecole Directe sera possible vers la mi-septembre.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Dès que votre enfant a 16 ans durant l'année scolaire, vous devez nous donner une copie de son attestation de recensement établie par votre Mairie.